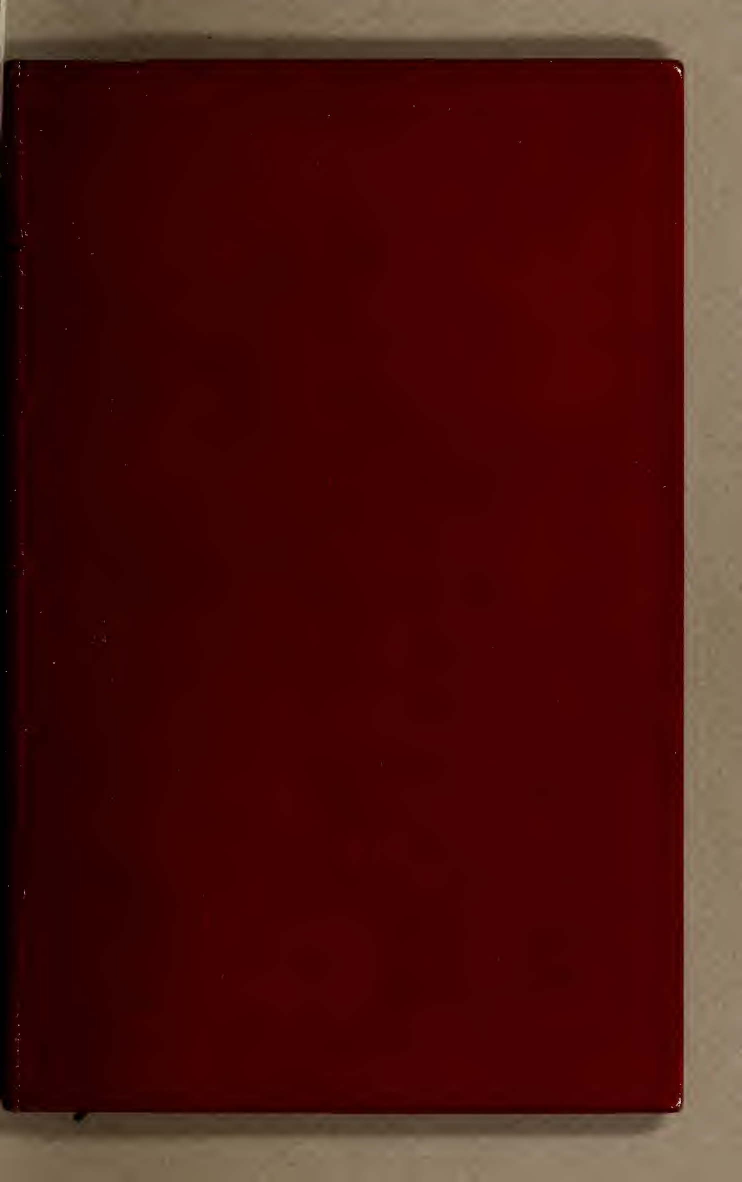
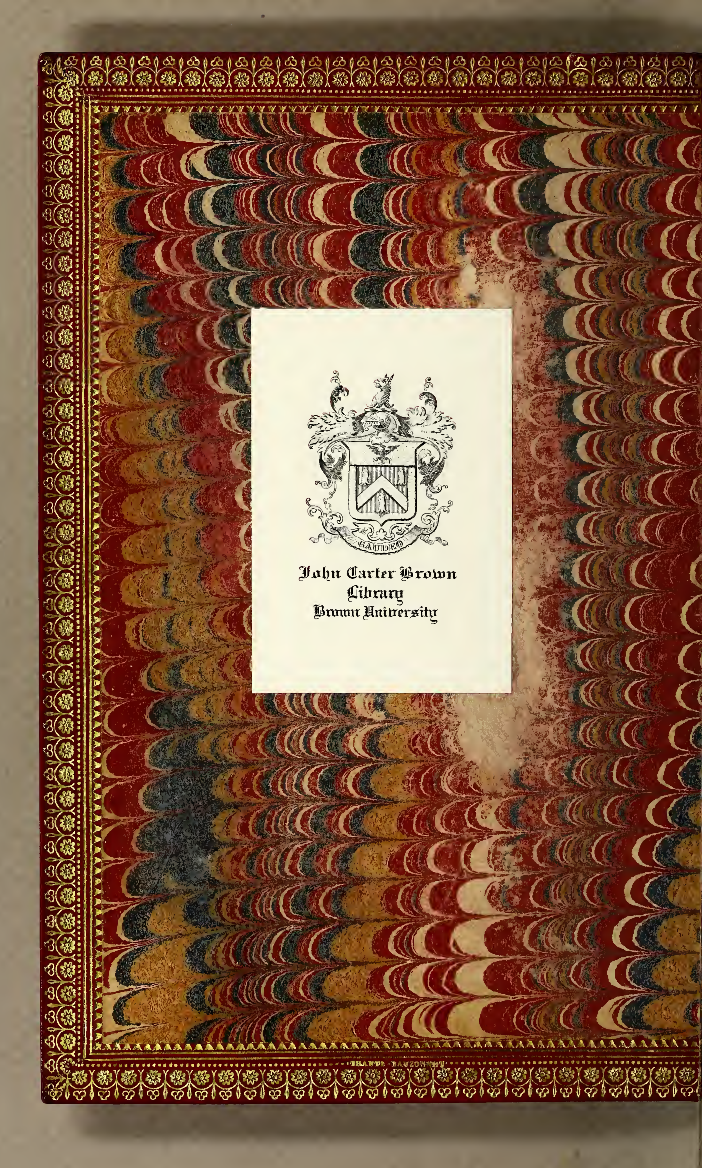
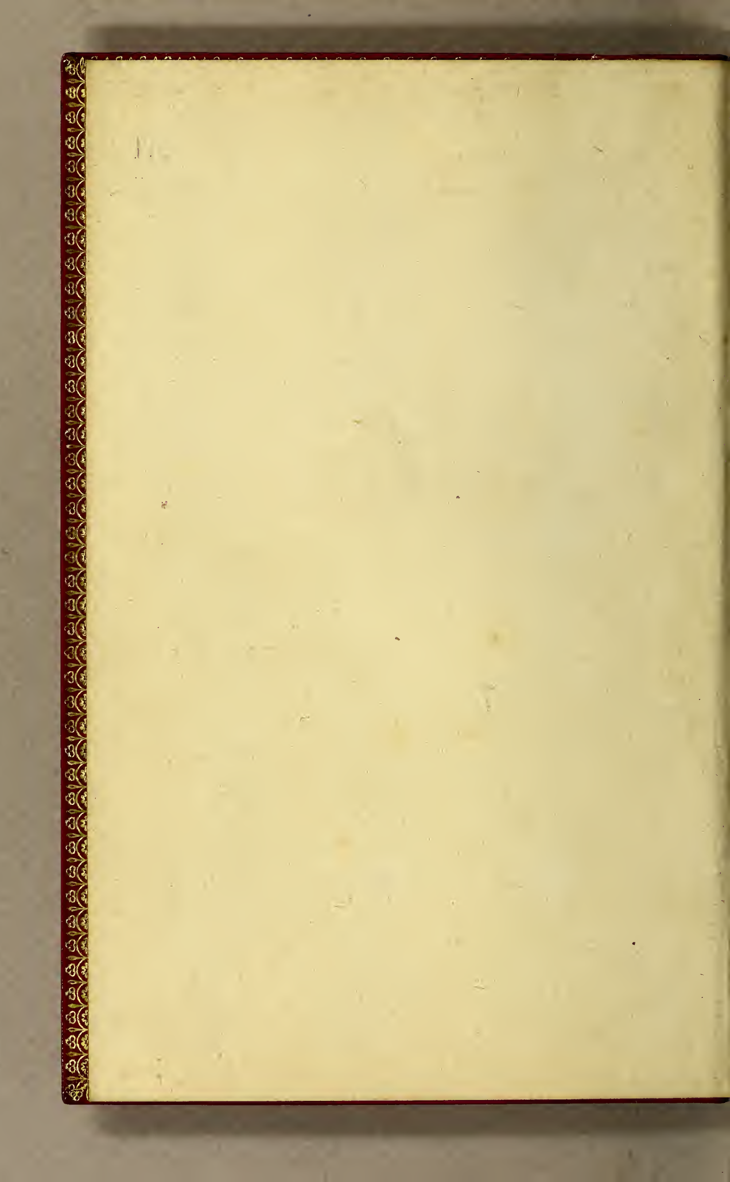
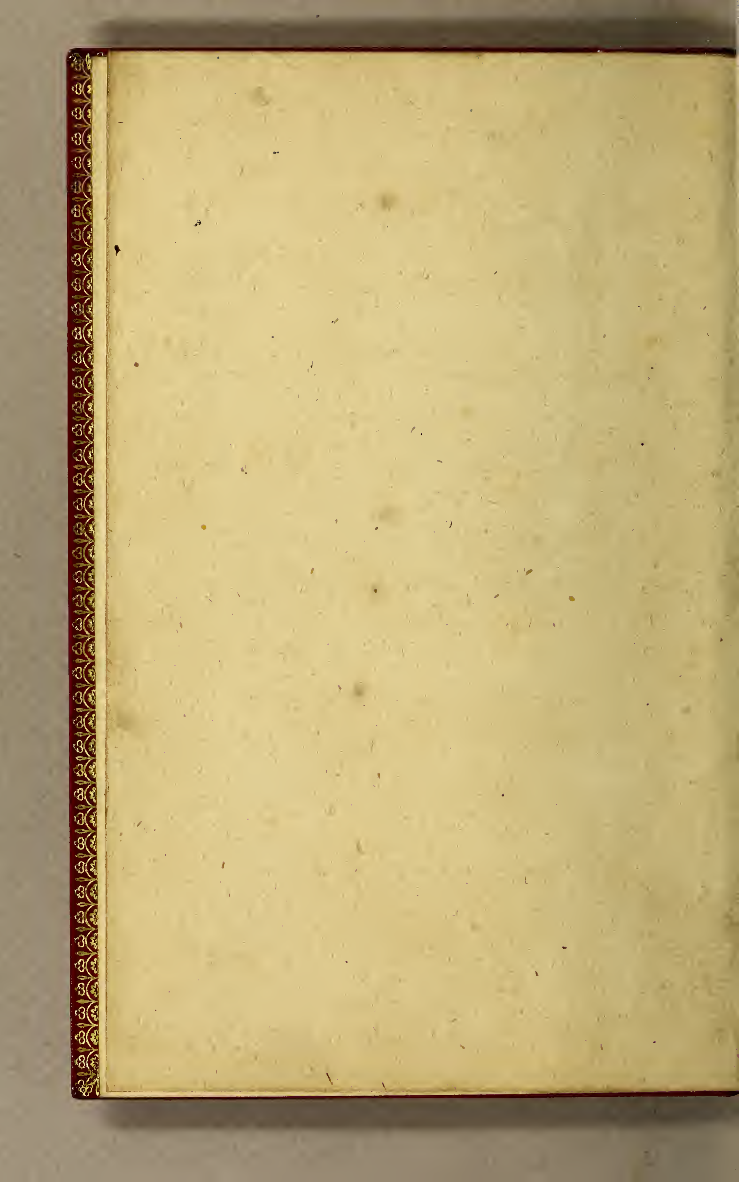



GAUDEO
John Carter Brown
Library
Brown University







RELATION DERNIERE DE CE QVI S'EST PASSÉ AV VOYAGE DV SIEVR DE POVTRINCOVRT en la Nouuelle-France depuis 20. mois ença.

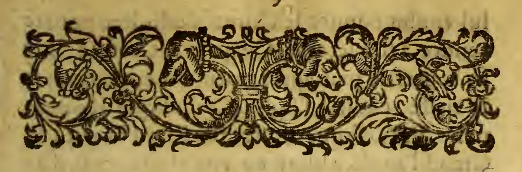
Par MARC LESCARBOT *Aduocat en Parlement.*



A PARIS,
Chez IEAN MILLOT, deuant S. Barthelemy aux trois Couronnes.

M. DCXII.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.



RELATION DERNIERE DE CE QVI S'EST PASSÉ AV VOYAGE DV sieur de Poutrincourt en la Nouuelle France depuis 20. mois ença.

PREFACE.



E proverbe ancien est bien veritable, que les Dieux nous vendent toutes choses par labeur. Ceci se reconoit par experience ordinaire en plusieurs choses, mais particulierement au fait duquel nous avons à parler: auquel donne sujet par ses incomparables vertus le sieur de Poutrincourt, de qui les labeurs plus que Herculeans ont dés ya long temps merité vne bien ample fortune, & y eust donné attainte au temps de nos troubles derniers, s'il n'eust esté trop entier à maintenir le party qu'il auoit embrassé. Car le Roy le tenant en personne assiegé dans le chateau de Beaumont

lui voulut donner le Comté dudit lieu pour se rendre à son service. Ce qu'ayant refusé, il le fit toutefois peu apres gratuitement voyant sa Majesté reduit à l'Eglise Catholique Romaine. Vray est que nostre feu Roy HENRI le Grand l'auoit obligé en vne chose, c'est d'avoir rendu par sa bouche ce témoignage de lui, qu'il estoit vn des plus hommes de bien, & des plus valeureux de son royaume. Suiuant quoy aussi apres noz guerres passées, lui qui naturellement est porté aux entreprises difficiles, fuiant la vie oisive, auroit recherché l'occasion de faire plus que devant paroitre son courage, honorer son Prince, & illustrer sa patrie. Ce qu'il auroit fait par la rencontre du sieur de Monts, lequel en l'an 1603. entreprenoit le voyage de la France Nouvelle & Occidentale d'outre mer, auec lequel il se ioignit pour y reconoistre vne terre propre à habiter & y rendre service a Dieu & au Roy. A quoy il a depuis travaillé continuellement & eust desia beaucoup avancé l'œuvre, si sa facilité ne se fust trop fiée à des hommes trompeurs, qui lui ont fait perdre son temps & son argent. Voire encore estant Gentilhomme indomtable à la fatigue, & sans crainte aux hazars, il se pourroit promettre vn assez prompt avancement à son entreprise s'il n'estoit troublé par l'avarice de ceux qui lui enlevent la graisse de sa terre sans y faire habitation, & avides des Castors de ce païs là y vont exprés pour ce sujet, & ont fait à l'envi l'un de l'autre que chacune peau de Castor (qui est le traffic le plus

present de ces terres) vaut icy aujourd'hui dix liures, qui se pourroit bailler pour la moitié, si le commerce d'icelles estoit permis à vn seul. Et au moyen de ce pourroit prendre fondement la Religion Chrestienne pardela; comme certes elle y auroit esté fort avancée, si telle chose eust esté faite. Et la consideration de la Religion & de l'establissement d'un païs dont la France peut tirer du profit & de la gloire, merite bien que ceux qui l'habitent iouïssent pleinement & entierement des fruits qui en proviennent, puis que nul ne contribuë à ce dessein pour le soulagement des entrepreneurs, lesquels au peril de leurs vies & de leurs moyens ont découvert pardela tant les orées maritimes, que le profond des terres, où iamais aucun Chrétien n'avoit esté. Il y a vne autre consideration que ie ne veux mettre par écrit, & laquelle seule doit faire accorder ce que dessus à ceux qui se presentent & offrent pour habiter & defendre la province, voire pour donner du secours à toute la France de deça. C'a esté vne plainte faite de tout temps, que les considerations particulieres ont ruiné les affaires du general. Ainsi est-il à craindre qu'il n'en avienne en l'affaire des Terres-neuves, si nous la negligeons, & si l'on ne soustient ceux qui d'une resolution immuable s'exposent pour le bien, l'honneur, & la gloire de la France, & pour l'exaltation du nom de Dieu, & de son Eglise.

Voyage en la Terre-neuve.

I'Ay rapporté en mon hiſtoire de la Nouvelle France ce qui eſt des deux premiers voyages faits outre mer par le ſieur de Poutrincourt. Ici i'ay à écrire ce qui s'eſt enſuivi és voyages ſubſequens. Depuis quelques années vne ſucceſſion lui eſt echeuë à cauſe de Dame Ichanne de Salazar ſa mere, qui eſt la Baronnie de Sainct Iuſt en Champagne. Les rivieres de Seine & d'Aulbe rendent le lieu de cette Baronnie autant agreable, que fort & avantageux à la defenſe. Là au commencement de Février mil ſix cens dix il fit partie de ſon equippage, y ayant chargé vn bateau de meubles, vivres, & munitions de guerre, voire tellement chargé qu'il n'y reſtoit que deux doigts de bord hors de l'eau. Cependant la riviere eſtoit enflée & ne ſe pouuoit plus tenir en ſon lict à cauſe des longues pluies hivernales. Les flots le menaçoient ſouuent, les perils y eſtoient preſens, meſmement és paſſages de Nogent, Corbeil, Sainct Clou, Ecorche-veau, & autres où des bateaux perirent à ſa veuë, ſans qu'il fuſt aucunement émeu d'apprehenſion. En fin il parvint à Dieppe, & apres quelque ſejour il ſe mit en mer le 26. dudit mois de Février. Pluſieurs en cette ville là beniſſoient ſon voyage, & prioient Dieu pour la proſperité d'icelui. La ſaiſon eſtoit rude, & les vents le plus ſouvent contraires. Mais on peut bien appeller vn

voyage heureux, quand en fin on arrive à bon port. Ils ne furent gueres loin qu'ils rencontrerent vers le Casquet vn nauire de Forbans, *a* lesquels voyans ledit Sieur & ses gens bien resolus de se defendre si on les attaquoit, passerent outre. Le 6. de Mars ils rencontrerent vnze navires Flamens, & se saluerent l'vn l'autre de chacun vn coup de canon. Depuis le 8. iusques au 15. il y eut tempéte, durant laquelle vne fois ledit Sieur estant couché à la poupe, fut porté de son lict pardessus la table au lict de son fils. Ce mauvais temps les fit chercher leur route plus au Su,[b] & virent deux iles des Essores, Corbes, & Flore, là où ils eurent le rafraichissement de quelques Marsoins qu'ils prindrent. Et comme l'on dit que de la guerre vient la paix, Ainsi apres ces tourmentes ils eurent des calmes iusques au iour de Pasques Fleuries plus facheux que les tourmentes: car quoy qu'on soit en repos, il n'y a pourtant sujet de contentement: car les vivres se mangent, & la saison de bien faire se passe: bref vn grand calme est fort mauvais sur la mer. Mais cela n'est point perpetuel: & quelquefois (selon l'inconstance d'Eole) apres le calme suit vn vent favorable, tantost vne tempéte, comme il survint vn peu apres (sçauoir le lendemain de Pasques) laquelle fit faire eau à la soute, qui est le magazin du pain, ou biscuit. Occasion que le Charpentier du navire voulant aller remedier au mal avenu, d'autant qu'en faisant ce qui est de son art il troubloit les prieres publiques qui se faisoient du matin, ledit Sieur lui comman-

a *Forbans ce sont Pyrates.*

b *Su, c'est Midi.*

da de besongner par le dehors, là où estant allé il trouva le Gouvernail rompu (chose dangereuse) lequel voulant aller racoutrer, comme il estoit à sa besongne,[a] il tomba de son echaffaut dedans la mer. Et bien vint que le temps s'estoit ammoderé: car autrement c'estoit vn homme perdu. Mais il fut garenti par la diligence des matelots, qui lui tendirent vne corde, par laquelle il se sauva.

a *Peril d'vn charpentier.*

Le 11. de May la sonde fut iettée, & se trouva fond à 80.[b] brasses: indice que l'on estoit sur le Banc des Moruës. Là ils s'arréterent pour auoir le rafraichissement de la pecherie soit des poissons, soit des oiseaux qui sont abondamment sur ledit Banc, ainsi que i'ay amplement décrit en madite Histoire de la Nouvelle France. Le Banc passé, apres auoir soutenu plusieurs vents contraires, en fin ils terrirent vers Pemptegoet[c] (qui est l'endroit que noz Geographes marquent soubs le nom de Norombega) & fit dire la Messe ledit Sieur en vne Isle qu'il nomma de l'Ascension, pour y estre arrivé ce iour là. De ce lieu ils vindrent à Sainte Croix premiere habitation de noz François en cette côte, là où ledit Sieur fit faire des prieres pour les trespassez qui y estoient enterrez dés le premier voyage du sieur de Monts en l'an 1603. & furent au haut de la riviere dudit lieu de Sainte Croix, où ils trouverent telle quantité de Harens à chaque marée, qu'il y en avoit pour nourrir toute vne grosse ville. En autres saisons il y vient d'autres poissons. Mais lors c'estoit le tour aux Harens. Là mesme il y a des arbres d'i-

b *Voy l'Hist. de la Nouv. France liv. 4. chap. 12.*

c *Au méme liv. ch. 7.*

neſtimable beauté en hauteur & groſſeur. Sur cette méme côte, devant qu'arriver au Port Royal *a* ils virent les ceremonies funebres d'un corps mort decedé en la terre des Etechemins. Le defunct eſtoit couché ſur vn ais appuyé de quatre fourches, & fut couvert de peaux. Le lendemain arrive là grande aſſemblée d'hommes, leſquels danſerent à leur mode alentour du decedé. Vn des anciens tenoit vn long baton, où il y avoit pendues trois tétes de leurs ennemis ; D'autres avoient d'autres marques de leurs victoires: & en cet etat chanterent & danſerent deux ou trois heures, diſans les loüanges du mort au lieu du *Libera* que diſent les Chrétiens. Apres chacun lui fit don de quelque choſe, comme de peaux, chaudieres, pois, haches, couteaux, fleches, *b Matachiaz* & autres hardes Toutes leſquelles ceremonies achevées, on le porta en ſepulture en vne ile à l'écart loin de la terre ferme. Et au partir de là tira ledit Sieur au Port Royal lieu de ſon habitation.

a *Ceremonies de funerailles.*

b *Matachiaz, ce ſont carquans, echarpes, & braſſelets.*

RELIGION.

LE ſieur de Poutrincourt n'eut à-peine pris haleine apres tant de travaux, qu'il envoya chercher Membertou premier & plus ancien Capitaine de cette contrée, pour lui rafrechir la memoire de quelques enſeignemens de la Religion Chrétienne que nous lui avions au-

trefois donné, & l'inſtruire plus amplement és choſes qui concernent le ſalut de l'ame, afin que cetui-ci reduit, pluſieurs autres à ſon exemple fiſſent le méme. Comme de fait il arriva. Car apres avoir eſté catechizé, & les ſiens avec lui, par quelque temps, il fut baptizé, & vingt autres de ſa troupe, le iour ſainct Iehan Baptiſte 1610. les noms deſquels i'ay enrollé en mon Hiſtoire de la Nouvelle France [a] ſelon qu'ils ſont écrits au regiſtre des baptémes de l'Egliſe metropolitaine de dela, qui eſt au Port Royal. Le Paſteur qui fit ce chef d'œuvre fut Meſſire Ieſſe Fleuche natif de Lantage, dioceſe de Langres, homme de bonnes lettres, lequel avoit pris ſa miſſion [b] de Monſieur le Nonce du Sainct Pere Eueſque de Rome, qui eſtoit pour lors, & eſt encore à Paris. Non qu'un Euéque François ne l'euſt peu faire : mais ayant fait ce choix, ie croy que ladite miſſion eſt auſſi bonne de lui (qui eſt Evéque) que d'vn autre, encore qu'il ſoit étranger. Toutefois i'en laiſſe la cõſideration à ceux qui y ont plus d'intereſt que moy, eſtant choſe qui ſe peut diſputer d'une part & d'autre, parce qu'il n'eſt pas ici en ſon dioceſe. Ledit Seigneur Nonce, dit Robert Vbaldin, lui bailla permiſſion d'ouir pardela les confeſſions de toutes perſonnes, & les abſoudre de tous pechés & crimes non reſervés expreſſement au ſiege Apoſtolique: & leur enioindre des penitences ſelon la qualité du peché. En outre lui donna pouvoir de conſacrer & benir des chaſubles & autres vétemens ſacerdotaux, & des paremens d'autels, excepté

a *Liv. 5. ch. 5. pa. 638.*

b *Miſſion.*

des Corporaliers, Calices, & Paténes. C'est ainsi que ie l'ay leu sur les lettres de ce octroyées audit Fleuche premier Patriarche de ces terres là. Ie di patriarche, par ce que communement on l'appelloit ainsi: & ce mot l'a deu semondre à mener vne vie pleine d'integrité & d'innocence, comme ie croy qu'il a fait. Or ces baptizailles ne furent sans solennités. Car Membertou (& consequemment[a] les autres) avant qu'estre introduits en l'Eglise de Dieu, fit vne reconoissance de toute sa vie passée, confessa ses pechés, & renonça au diable, auquel il avoit servi. Là dessus chacun chanta le *Te Deum* de bon courage, & furent les canons tirés avec grand plaisir, à-cause des Echoz qui durent audit Port Royal, prés d'un quart d'heure. C'est vne grande grace que Dieu a fait à cet homme d'avoir receu le don de la Foy, & de la lumiere Evangelique, en l'âge où il est parvenu, qui est à mon avis de cent dix ans ou plus. Il fut nommé HENRI du nom de nostre feu Roy HENRI le Grand. D'autres furent nommez des noms du sainct Pere le Pape de Rome, de la Royne, & Messeigneurs & Dames ses enfans, de Monsieur le Nonce, & autres signalez personnages de deça, lesquels on print pour parrins, comme ie l'ay écrit en madite Histoire.[b] Mais ie ne voy point que ces parrins se soient souvenus de leurs filieuls, ni qu'ils leur ayent envoyé aucune chose pour les sustenter, ayder, & encourager à demeurer fermes en la Religion qu'ils ont receuë: Car pour du pain on leur fera croire ce que l'on voudra, & peu à peu leur terre

a *Confession de Foy de Membertou.*

b *Pa. 638.*

estant cultivée les nourrira. Mais il les faut ayder du commencement. Ce qu'a fait le sieur de Poutrincourt tant qu'il a peu, voire outrepassant son pouvoir il en a ieusné par apres, comme nous dirons ailleurs.

Retour en France.

TRois semaines apres l'arrivée dudit Sieur en sa terre du Port Royal il avisa de renvoyer en France le Baron de sainct Iust son fils ainé, ieune Gentilhomme fort experimenté à la marine, & lequel à cette occasion Monsieur l'Admiral a honoré du tiltre de Vice-Admiral en la mer du Ponant és côtes de dela. Car ayant à nourrir beaucoup d'hommes au moins l'espace d'un an & plus, attendant vne cueillette de blez, il estoit besoin d'une nouvelle charge de vivres & marchandises propres au commun vsage tant de lui & des siens, que des Sauvages. Il le fit donc partir le 8. Iuillet, lui enioignant d'estre de retour dans quatre mois, & le conduisit dans vne Pinasse, ou grande chaloupe environ cent lieuës loin. En cette saison on a beau tire le long de la côte. Car il y a des iles en grand nombre vers le Cap Fourchu, & le Cap de Sable si pleines d'oiseaux, qu'il ne faut qu'assommer & charger, & avec ce le poisson y foisonne en telle sorte, qu'il ne faut que ietter la ligne en mer & la retirer. La contrarieté du vent les ayant plusieurs fois

contraint de mouiller l'ancre parmi ces iles, leur fit faire epreuve de ce que ie di. Ainsi ledit de sainct Iust s'en alla rengeant la terre l'espace de deux cens lieuës, iusques à ce qu'il eut passé l'ile de Sable, ile dangereuse pour estre basse & sans port asseuré, sise a vingt lieuës de la terre ferme vis à vis la terre de Bacaillos. Le 28. de Iuillet il estoit sur le Banc [a] aux Moruës, là où il se rafraichit de vivres, & rencontra plusieurs navires de noz havres de France, & vn Anglois, d'où il eut la premiere nouvelle de la mort de nôtre grand Roy HENRI. Ce qui le troubla & sa compagnie, tant pour l'accident si funeste de cette mort, que de crainte qu'il n'y eust du trouble pardeça. Le Dimanche premier iour d'Aoust ils quitterent ledit Banc, le 20. eurent la veuë de la terre de France, & le 21. entrerent dans le port de Dieppe.

[a] *Voy l'Histoire de la Nouvelle France liv. 4. chap. 12.*

Avancement de la Religion.

COmme le sieur de Poutrincourt suivoit la côte conduisant son fils sur le retour, il trouva quelques Sauvages de conoissance en vne ile, où ils s'estoient cabannez, faisans pécherie: lesquels ayant abordé, ils en furent tout ioyeux: Et apres quelques propos tenus de Membertou, & des autres, & de ce qui s'estoit passé en leurs baptizailles, [b] il leur demanda s'ils vouloient point estre comme luy, & croire en Dieu pour estre aussi baptizés; A quoy ils

[b] *Acte de pieté.*

s'accorderent apres avoir esté instruits. Et là dessus il les envoya au Port Royal pour estre plus à loisir confirmés en la Foy & doctrine Evangelique : là où estans ils furent baptizés. Cependant ledit Sieur poursuivoit sa route allant toujours avant le long de la côte, tant qu'il vint au Cap de la Héve, environ lequel endroit il laissa aller à la garde de Dieu ledit sieur de sainct Iust son fils, & virant le cap en arriere cingla vers la riviere dudit lieu de la Héve, qui est vn port large de plus de deux lieuës & long de six, cuidant y trouver vn Capitaine dés long temps appellé Martin par noz François. Mais il s'en estoit retiré, à-cause de quelque mortalité là survenuë par des maladies dysenteriaques. Depuis, ledit Martin ayant entendu que ledit Sieur lui avoit fait tant d'honneur que de l'aller chercher, il le suivit à la piste avec trente-cinq ou 40. hommes, & le vint trouver vers le Cap de Sable pour le remercier d'une telle visite. Ledit Sieur homme accort & benin le receut humainement, encores qu'auparavant en l'an 1607. il y eust eu quelque colere contre lui, sur ce que passant icelui Sieur par ledit lieu de la Héve foible de gens, & se voyant environné de trois chaloupes de Sauvages pleines de peuple, il les fit ranger toutes d'un côté. Sur quoy ledit Martin ayant dit qu'il avoit donc peur d'eux, il fut en danger de voir par effet que sa conclusion estoit fausse. A cette derniere rencontre ledit Martin fut caressé & invité à se faire Chrétien, comme Membertou, & [a] plusieurs autres : &

[a] *Acte de pieté.*

s'en aller au Port Royal pour y recevoir plus ample instruction. Ce qu'il promit faire avec sa troupe. Et d'autant que les Sauvages ne vont iamais voir leurs amis les mains vuides, il alla à la chasse, afin de porter de la venaison audit lieu : & cependant ledit Sieur s'avance & va devant pour les y attendre. Mais étant environ le Cap Fourchu, [a] le voila porté d'un vent de terre droit à la mer, & ce si avant, qu'il fut six iours sans aucune provision de vivres (que de quelques oiseaux pris és iles, qu'il avoit de reste) & sans autre eau douce que celle qui se recuilloit quelquefois dans les voiles: Bref sans rien voir que ciel & eau ; & s'il n'eust eu vne petite boussolle il estoit en danger d'estre porté à la côte de la Floride par la violence des vents, des tempétes, & des vagues. En fin par son industrie & iugement il vint terrir vers l'ile sainte Croix, là où Oagimont Capitaine dudit lieu lui apporta des galettes de biscuit qu'il avoit troquées avec noz François. Et delà estant en lieu de conoissance il traversa la baye Françoise large en cet endroit de vingt lieuës, & vint au Port Royal cinq semaines apres sa departie où il trouva des gens bien etonnés pour sa longue absence, & qui desia pourpensoient vn changement qui ne pouvoit estre que funeste. C'est ainsi qu'au peril de sa vie, avec des fatigues & souffrances incroyables il va chercher des brebis egarées pour les amener à la bergerie de Iesus-Christ, & accroitre le Royaume celeste. Que si la conversion de ces peuples ne se fait par milliers, il faut penser

[a] *Peril.*

que nul Prince ou Seigneur n'a iusques ici assisté ledit sieur de Poutrincourt, auquel méme les avares vont ravir ce qui est de sa province, & sa bonté souffre cela, pour ne faire rien qui puisse aigrir les grands de deça, encores que le Roy luy ayant donné la terre il puisse iustement empecher qu'on ne lui enleve les fruits d'icelle, & qu'on n'entre dans ses ports, & qu'on ne lui coupe ses bois. Quand il aura de plus amples moyens il pourra envoyer des hommes aux terres plus peuplées, où il faut aller fort, & faire vne grande moisson pour l'amplification de l'Eglise. Mais il faut premierement batir la Republique, sans laquelle l'Eglise ne peut estre. Et pour ce le premier secours doit estre à cette Republique, & non à ce qui a le pretexte de pieté. Car cette Republique estant établie, ce sera à elle à pourvoir à ce qui regarde le spirituel. Retournons au Port Royal. Là ledit Sieur arrivé trouva Martin & ses gens baptizés, & tous portés d'un grand zele à la Religion Chrétienne, oyans fort devotement le service divin, lequel estoit ordinairement chanté en Musique de la composition dudit Sieur.

Ce zele s'est reconu non seulement aux neophytes Chrétiens, comme nous particulariserons cy-apres; mais aussi en ceux qui n'estoient point encore initiés aux sacrez mysteres de nôtre Religion. Car lors que ledit Martin fut baptizé, il y en eut vn tout décharné, n'ayant plus que les os, lequel n'ayant esté en la compagnie des autres, se porta, à toute peine, en trois ca-

bannes cherchant ledit Fleuches Patriarche pour estre instruit & baptizé.

Vn autre demeurant en la baye saincte Marie à plus de douze lieuës du Port Royal, se trouvant malade, envoya en diligence faire sçavoir audit Patriarche qu'il estoit detenu de maladie, & craignant de mourir, qu'il desiroit estre baptizé. Ledit Patriarche y alla, & avec vn truchement fit envers lui ce qui estoit de l'office d'un bon Pasteur.

Quant aux Chrétiens, vn desdits Sauvages neophytes ci-devant nommé Acoüanis, & maintenant Loth, se trouvant malade, enuoya son fils en diligence de plus de vingt lieues loin se recommander aux prieres de l'Eglise: & dire que s'il mouroit il vouloit estre enterré au cimetiere des Chrétiens.

Vn iour le sieur de Poutrincourt estant allé à la dépouïlle d'un Cerf tué par Louïs fils ainé de Henri Membertou, comme au retour chacun s'estoit embarqué en sa chaloupe & voguoit sur le large espace de la riviere du Port Royal, avint que la femme dudit Louïs accoucha, & voyans que l'enfant estoit de petite vie, ils crierent hautement à noz gens *Tagaria, Tagaria*, c'est à dire Venez ça, Venez ça, si bien que l'enfant fut sur l'heure baptizé par le Pasteur susdit.

Cette année il a couru par dela plusieurs maladies de dysenteries, qui ont esté mortelles à ceux qui en estoient attaints. Est avenu que ledit Martin huit iours apres son baptéme a esté frappé de ce mal, dont il est mort. Mais

c'est chose digne de memoire que cet homme mourant avoit touiours le sacré nom de IESVS en la bouche. Et requit en ces extremités d'estre enterré apres sa mort avec les Chrétiens. Sur quoy il y eut de la difficulté. Car les Sauvages ayans encore de la reverence aux sepultures de leurs peres & amis, le vouloient porter au Cap de Sable à 40. lieuës dudit Port. Ledit Sieur d'autre part le vouloit faire enterrer selon qu'il l'avoit demandé. Là dessus vn debat se prepare. Car lesdits Sauvages prenans en main leurs arcs & fleches, vouloient emporter le corps. Mais ledit Sieur fit armer vne douzaine d'arquebuziers, qui l'enleverent sans resistance, apres leur avoir remonstré quelle avoit esté l'intention du decedé, & qu'estant Chrétien il falloit qu'il fust enterré avec ses semblables, comme en fin il fut, avec les prieres accoutumées en l'Eglise. Cela fait on leur bailla à tous du pain, & s'en allerent contens.

Mais puis que nous sommes sur le propos des maladies & mortuaires, ie ne veux passer souz silence chose que ie ne sçauoy pas, & laquelle pour ne l'avoir veu pratiquer, ie n'ay point écrite en mon Histoire de la Nouvelle France. C'est que noz Sauvages voyans vne personne languissante de vieillesse ou de maladie par vne certaine compassion ilz lui avancent ses iours, lui remonstrent qu'il faut qu'il meure pour acquerir vn repos, que c'est chose miserable de touiours languir, qu'il ne leur sert plus que de fardeau, & autres choses semblables, par lesquelles ils font resoudre le patient à

la mort. Et lors ilz lui ôtent tous les vivres, luy baillent sa belle robbe de Castors, ou d'autre pelleterie, & le mettent comme vn homme qui est à demi couché sur son lict, lui chantans des louanges de sa vie passee, & de sa constance à la mort: A quoy il s'accorde, & repond comme le Cygne fait sa derniere chanson: Cela fait, chacun le laisse, & s'estime heureux de mourir plustot que de languir. Car ce peuple estant vagabond, & ne pouvant touiours vivre en vne place, ils ne peuvent trainer apres eux leurs peres, ou amis, vieillars, ou malades. C'est pourquoy ilz les traitent ainsi. Si ce sont malades, ilz leur font premierement des incisions au ventre, desquelles les Pilotois, ou devins succent le sang. Et en quelque façon que ce soit, s'ilz voyent qu'un homme ne se puisse plus trainer, ilz le mettent en l'estat que dessus, & lui iettent contre le nombril tant d'eau froide, que la Nature se debilite peu à peu, & meurent ainsi fort resolument & constamment.

Ainsi en avoit-on fait à Henri Membertou, qui se trouvoit indisposé. Mais il manda au sieur de Poutrincourt qu'il le vinst voir ce iour là, autrement qu'il estoit mort. Au mandement ledit Sieur va trouver Membertou au fond du Port Royal à quatre lieuës loin de son fort, auquel ledit Membertou conte son affaire, disant qu'il n'avoit point encore envie de mourir. Ledit Sieur le console, & le fait enlever de la pour le mener avec lui. Ce qu'ayant fait, & arrivé audit Fort, il lui fait preparer vn bon feu, le couche aupres sur vn bon lict, le fait frotter, dor-

lotter, & bien penser, lui fait prendre medecine, d'où s'ensuivit qu'au bout de trois iours voila Membertou debout, prest à vivre encore cinquante ans.

On ne peut arracher tout d'un coup les coutumes & façons de faire inveterées d'un peuple quel que ce soit Les Apôtres ni plusieurs siecles apres eux ne l'ont pas fait, témoins les ceremonies des chandeles de la Chandeleur, les Processions des Rogations, les Feuz de ioye de la sainct Iehan Baptiste, l'Eau benite, & plusieurs autres traditions que nous avons en l'Eglise, lesquelles ont esté introduites à bonne fin, pour tourner en bon vsage ce que lon faisoit par abus. Ainsi iaçoit que la famille de Membertou soit Chrétienne, toutefois elle n'avoit esté encore enseignée qu'il n'est pas loisible aux hommes d'abbreger les iours aux vieillars, ou malades, quoy qu'ilz pensent bien faire, mais faut attendre la volonté de Dieu, & laisser faire son office à la Nature. Et de verité vn Pasteur est excusable qui manque à faire chose dont il n'a connoissance.

Vne chose de méme merite avint en la maladie de Martin. Car on lui ietta de l'eau semblablement, pour ne le voir languir : & estant malade comme ledit Patriarche, & vn nommé de Montfort lui eussent pris à la chasse & fait manger quelques tourtres, lesquelles il trouva bonnes, il demandoit lors qu'on luy parloit de Paradis, si l'on y en mangeoit : A quoy on lui répondit qu'il y auoit chose meilleure, & qu'il y seroit content. Voila la simplicité d'un peuple

plus capable de posseder le royaume des cieux que ceux qui sçavent beaucoup, & font des œuvres mauvaises. Car ce qu'on leur propose, ilz le croyent & gardent soigneusement, voire reprochent aux nôtres leurs fautes, quand ilz ne prient point Dieu avant & apres le repas : ce qu'a fait plusieurs fois ledit Henri Membertou, lequel assiste volontiers au service divin, & porte toujours le signe de la Croix au devant de sa poitrine. Méme ne se sentant assez capable de former des prieres convenables à Dieu, il prioit le Pasteur de se souvenir de lui, & de tous ses freres Sauvages baptizés. Depuis le dernier bapteme duquel nous avons fait mention, il y en a eu plusieurs autres du 14. & 16. d'Aoust, 8. & 9. d'Octobre 1. de Decembre 1610. Et en somme ledit Pasteur fait estat d'en auoir baptizé sept vingts en vn an, ausquels ont esté imposez les noms de plusieurs personnes signalées de pardeça, selon l'affection de ceux qui faisoient l'office de parins, ou marines, lesquels ont baillé des filleuls à ceux & celles qui ensuiuent,

---

ET PREMIEREMENT,

Monsieur le Prince de Condé.
Monsieur le Prince de Conty.
M. le Comte de Soissons.
M. le Duc de Neuers.
M. le Duc de Guise.
M. le Prince de Ioinuille.
M. le Prince de Tingry.
M. de Praslin.
M. Roger Baron de Chaource fils dudit sieur de Praslain.
M. de Grieu Conseiller au Parlement de Paris.

M. Seruin Aduocat general du Roy audit Parlement.

M. de la Guefle Procureur general du Roy audit Parlement.

M. le Comte de Tonnerre.

Messire Ieslé de Fleuchey, Patriarche de Canada.

M. Belot, dit de Monfort.

M. de Iouy.

M. Bertrand natif de Sesane, presens & assistans ausdits baptesmes.

M. de Villars Archeuesque de Vienne en Daulphiné.

M. Descars Euesque & Duc de Langres.

M. de Gondy Euesque de Paris.

M. Dormy Euesque de Boulongne.

M. de Braslay Euesque de Troyes.

M. l'Abbé de saincte Geneuiefue fils de M. de Beauuais Nangis.

M. Abbé de Cleruaux.

M. de Vausemain Baron de Chapleine, Bailly de Troyes.

Frere Claude de Vauuillier Penitencier de Molesme.

M. Bareton Chanoine grand Archidiacre & Official de Troyes.

M. Douynet, Chanoine & Promoteur audit Troyes.

M. Megard, Chanoine & Thresorier de sainct Vrbain audit Troyes.

M. Megard Licentié és Droicts, Chanoine en l'Eglise sainct Estienne audit Troyes.

M. Fombert Chanoine en l'Eglise de Vienne.

M. Guilliet Chanoine audit Viennes.

M. Bourguignon curé de sainct Estienne au mont à Paris.

M. Dauiau Vicaire & receueur audit S. Estienne.

M. Rouure curé de Lantage.

M. de Marquemont auditeur de Rothes à Rome.

M. de Sauarre Conseiller au Parlement de Paris.

M. Vigor Conseiller au grand Conseil.

M. de sainct Iust.

M. de Lantage-baratier, sieur dudit Lantage.

M. Edme baratier son fils.

M. de Lantage Mõtieliart

M. de Sainct Simon.

M. de la Berge.

M. Auguste du Boullot, sieur de l'Estain.

M. Regnard Secretaire de la Chambre du Roy, & de Monsieur le Procureur general.

Mons. Symony Sieur de Rouelle Aduocat à Langres.

M. Fombert Procureur en Parlement.
M. Dauant Preſident & Lieutenant general à Troyes.
M. de Bobus Lieutenant Criminel audit Troyes.
M. Bazin Procureur du Roy audit lieu.
M. Parmentier Lieutenant de robbe courte audit Troyes.
M. Iacquinet maiſtre des eaux & foreſts audit Troyes.
M. Megard Lieutenant des Chirurgiẽs audit Troyes.
M. Martin Lieutenant general au Marquiſat d'Iſle.
M. l'Eueſque Procureur audit lieu.
M. Iamin Greffier audit lieu.
M. de la Rue Vicaire de Virey ſoubs Bar.
M. Belot threſorier extraordinaire des guerres en Guienne.
M. Belot Commiſſaire des guerres.
M. Belot ſieur du Pontor.
M. Belot Procureur au grand Conſeil.
M. Hardy Receueur des tailles au Mans.
M. Marteau Secretaire du ſieur Preuoſt Morel.
M. Baioüe Greffier au bailliage de Monfort Lamaury.
M. de Creſſe Commis de Monſieur Eſtienne Controleur des baſtimens du Roy.
M. du Val Iuge & Garde de la Iuſtice de Lantage.
M. de la Creuſe Secretaire de Monſieur de Chaſtille.
Iean, Mathieu & Gregoire de Fleuchey freres dudit Patriarche.
Pierre Rouſſel ſon beau frere.
Ferry Rouſſel fils de Gabriel Rouſſel dudit Lantage.
Robert Roy, Sergẽt Royal Foreſtier de la foreſt de Romilly.
Claude Iouguelat.

Quand aux femmes on a donné des filleules à celles qui enſuiuent.

MAdame la Princeſſe de Condé
Madame la Princeſſe de Conty.
Mad. la Comteſſe de Soiſſons.
Mad. la Ducheſſe de Neuers.
Mad. de Guiſe.
Mad. de Longueuille.

Mad. de Praſlain mere du Sieur de Praſlain.
Mad. de Praſlain.
Meſdamoiſelles Catherine, Blanche & Claude filles dudit ſieur de Praſlain.
Mad. la Comteſſe de Tonnerre.
Mad. Anne de la Val Dame de Ricey.
Mad. Françoiſe de Faulch femme du ſieur Delantage Baratier.
Mad. Charlotte leur fille.
Mad. de Grieu.
Mad. de la Berge.
Mad. de Sauare.
Mad. Anne Arleſtain femme du ſieur de l'Eſtain.
Meſd. Philippes & Charlotte de Arleſtain ſes ſœurs.
Madam. Regnard femme dudit ſieur Regnard.
Mad. Belot Treſorier.
Madame Simony vefue de Monſieur Simony Procureur en Parlemẽt.
Mad. de Beaulieu.
Mad. Marguerite Simony.
Mad. Hardy.
Mad. Belot femme de Mõſieur Belot Procureur.
Mad. Bajouë.
Mad. Ieanne des Marets femme du ſieur Megard Chirurgien à Troyes.
Barbe Ramin mere dudit Patriarche.
Barbe de Fleuchey ſa ſœur.
Ieanne, Clemence Rouſſel & Valentine Drouin fẽmes deſdits Fleuchey freres dudit Patriarche.

Voila ce que i'ay extrait d'un ordre confus des parins & marines, leſquels i'ay voulu coucher icy pour les inuiter a faire du bien à ceux qui ont eté baptizez ſoubs leurs noms, dont ie veux bien eſperer méme de ceux de baſſe condition. Que ſi la converſion de ces peuples ne va par milliers, il faut conſiderer l'eſtat du païs qui n'eſt ſi frequent en hommes que noz villages de France. On pourroit faire plus grande moiſſon qui voudroit paſſer plus outre: mais il faut vouloir ce que l'on peut, & prie Dieu qu'il vueille faire le reſte, puiſque les hommes ont cette entrepriſe tãt à mépris.

Exercices.

EXERCICES.

LA pieté du ſieur de Poutrincourt veut que le premier exercice de la journée en ce païs là ſoit de prier Dieu, à l'imitation d'Abel, lequel (ce dit Philon) offrit au matin ſon ſacrifice. Ce que ne fit Cain. Et les ſages remarquent par la comparaiſon de Iacob qui receut la premiere benediction d'Iſaac, laquelle fut plus forte que celle qui fut donnée à Eſau: que ceux qui prient du matin, receuans la premiere benediction de Dieu, ont auſſi plus grande part en ſes graces. C'eſt pourquoy vn illuſtre perſonnage de nôtre temps entre ſes preceptes moraux & ſentences vrayement dorees, a écrit:

Auec le iour commence ta iournee
De l'Eternel le ſainct nom beniſſant:
Le ſoir auſſi ton labeur finiſſant,
Loüe-le encor, & paſſe ainſi l'annee.

C'eſt ainſi que ledit Sieur en a fait, ayant exprés mené à ſes dépens le ſuſdit Patriarche, lequel ie voy par les memoires que i'ay ne s'eſtre iamais épargné à ce qui eſtoit de ſa charge s'eſtant tranſporté quelquefois quatre, quelquefois douze lieuës loin pour baptizer des enfans de Sauvages, au mandement qu'ilz luy en faiſoient, diſans qu'ils vouloient eſtre comme Membertou, c'eſt à dire Chrétiens. Quelquefois auſſi il a conduit ſa troupe en proceſſiõ ſur vne montagne qui eſt au Nort de leur habitation, ſur laquelle y a vn roc quarré de toutes

parts, de la hauteur d'une table, couvert d'vne mousse épesse où ie me suis quelquefois couché plaisammẽt: i'ay appellé ce lieu le mont de la Roque au pourtraict que i'ay fait du Port Royal en mon Histoire, en faveur d'un mien amy nõmé de la Roque Prevost de Vimeu en Picárdie, qui desiroit prendre là vne terre, & y enuoyer des hommes.

Le second exercice c'est de pourvoir aux necessitez de la vie, à quoy il employa ses gens chacun selon sa vacatiõ, estant arriué à la terre, qui au labourage, qui aux batimens, qui à la forge, qui à faire des ais, &c. Le Patriarche susdit s'empara de mon étude, & de mes parterres & jardinages, où il dit auoir trouvé arrivant là, quantité de raves, naveaux, carottes, panais, pois, féves, & toutes sortes d'herbes jardinieres bonnes & plãtureuses. A quoy s'estant occupé, il y a laissé à son retour (qui fut le 17. de Iuin dernier) vn beau champ de blé à beaux épics, & bien fleuri.

Plusieurs autres se sont occupés à la terre, comme estant le premier métier & le plus necessaire à la vie de l'homme. Ils en ont (comme ie croy) maintenant recuilli les fruicts, hors-mis des arbres fruitiers qu'ils ont plantés, lesquels ne sont si prompts à cela.

Quant aux Sauvages ils ne sçauent que c'est du labourage, & ne s'y peuvent addonner, courageux seulement & penibles à la chasse, & à la pécherie. Toutefois les Armouchiquois & autres plus esloignés plantent du blé & des fevés, mais ils laissent faire cela aux femmes.

Nos gens outre le labourage & iardinage, avoient l'exercice de la chasse, de la pécherie, & de leurs fortifications. Ils ne manquerent aussi d'exercice à remettre & couvrir les batimens & le moulin delaissez depuis nótre retour en l'an 1607. Et d'autant que la fonteine estoit vn peu eloignée du Fort, ils firent vn pui dans icelui Fort, de l'eau duquel ils se sont fort bien trouvez. De sorte que (chose emerueillable) ils n'ont eu aucunes maladies, quoy qu'il y ait eu beaucoup de sujet d'en avoir par la nécessité qu'ils ont soufferte. Car le Sieur de Sainct Iust fils dudit Sieur de Poutrincourt ayant eu mandement de retourner dans quatre mois (comme nous avons dit ci-dessus) on l'attendoit dans la fin de Nouembre pour avoir du rafraichissement, & toutesfois il n'arriva que le iour de Pentecoste, qui fut le 22. de May ensuivant Cela fut cause qu'il fallut retrencher les vivres qu'ils avoient en assez petite quantité. De manger toujours du poisson (s'il n'est bõ & ferme) ou des coquillages seuls sans pain, cela est dangereux, & cause la dysenterie, cõme nous avõs rapporté ci-dessus de quelques Sauuages qui en sont morts, & pouvons en avoir autre témoignage par les gens du Sieur de Monts, qui moururent en nombre de vingt la premiere année qu'ils hivernerent à Kebec, tãt pour la nouveauté de la demeure, que pour avoir trop mangé d'anguilles & autres poissõs. La chasse aussi ne se trouve pas à foison en vn lieu où il faut viure de cela, & où l'on fait vne demeure arrestée, C'est ce qui rend les

Sauvages vagabons, & fait qu'ilz ne peuvent vivre en vne place. Quand ils ont esté six semaines en vn lieu il faut changer de demeure. Ilz prindrent au terroir du Port Royal six Grignaces ou Ellans, cet hiver, dont ils en apportoient vn quartier ou moitié aux nôtres. Mais cela ne va gueres loin à tant de gens. Le iour de Pasques fleuries le fils ainé de Membertou dit Louïs, en poursuivoit vn, qui s'estant venu rendre au Port Royal passoit l'eau, quand la femme dudit Louïs vint faire vne alarme en criant plusieurs fois, *Ech'pada*, *Ech'pada*, c'est à dire, Aux épées, Aux épées. On pensoit que ce fussent quelques ennemis, mais il fut le bien venu. Le Sieur de Poutrincourt se mit dans vne chaloupe pour aller au devant, & avec vn dogue il le fit tourner en arriere d'où il venoit. Il y avoit du plaisir à le cotoyer si proche de sa ruine. Si-tost qu'il approcha de terre, ledit Louïs le transperça d'une fleche, le Sieur de Iouy luy tira vne arquebusade à la téte, mais *Actaudinech* dit Paul fils puisné de Membertou lui coupa dextrement vne veine au col, qui l'atterra du tout. Ceci donna vne curée & consolation stomachale aux nôtres. Mais cela ne dura pas toujours. Il fallut revenir à l'ordinaire. Et faut penser qu'en ce retranchement de vivres dont nous avons parlé il y eut de grandes affaires pour le chef, car des mutineries & conspirations survindrent, & d'vn costé le cuisinier déroboit vne partie de la portion des autres, & tel crioit à la faim, qui avoit abondance de pain & de chair dans sa

cellule, ainsi que s'est veu par experience. Ceux qui portoient le blé au moulin, de quinze boisseaux n'en rendoient que douze de farine au lieu de dix-huict. Et de la necessité d'autrui ils troquoient avarement des Castors auec les Sauvages. Neantmoins (par trop de bonté) tant de fautes leur furent pardonnées apres visitation faite. Pauvres sots qui font des conseils si legers, & ne voyent point ce qu'ils deviendront par apres, & que leur vie ne peut estre asseurée que par vn perpetuel exil de leur patrie, & de tout ce qu'ils ont de plus cher au monde.

En cette disette on eut avis de quelques racines que les Sauvages mangent au besoin, lesquelles sont bonnes comme Truffes. Cela fut cause que quelques paresseux se mirét avec les diligens à fouiller la terre, & firent si bien par leurs iournées qu'ils en defricherent environ quatre arpens, là où on a semé des segles & legumes. C'est ainsi que Dieu sçait tirer du mal vn bien; il chastie les siens, & neantmoins les soutient de sa main.

Quand l'hiver fut passé, & que la douceur du temps allecha le poisson à rechercher les eaux douces, on dépecha des gens le 14. Avril pour faire la quéte de cela. Il y a nombre infini de ruisseaux au Port Royal, entre lesquels sont trois ou quatre où vient à foison le poisson au renouveau. L'vn apporte l'Eplan en Avril en quantité infinie. L'autre le Haren, l'autre l'Esturgeon & Saumõ, &c. Ainsi furent lors deputez quelques vns pour aller voir à la riviere qui

est au profond du Port Royal, si l'Eplan estoit venu. Ils y allerent, & leur fit Membertou (qui estoit cabanné là) bonne chere, de chair & de poisson. Delà ils allerent au ruisseau nommé Liesse par le Sieur des Noyers Advocat en Parlement, là où ils trouverent tant de poisson, qu'il fallut envoyer querir du sel pour en faire bonne prouision Ce poisson est fort savoureux & delicat, & ne fait point de mal comme pourroient faire les coquillages : & vient enuiron l'espace de six semaines en ce ruisseau : lequel temps passé il y a vn autre ruisseau audit Port Royal, où vient le Haren, item vn autre où vient la Sardine en méme abondance. Mais quant à la riuiere dudit Port, qui est la riviere de l'Equille, depuis nommée la riviere du Dauphin, au temps susdit elle fournit d'Eturgeons & Saumons à qui veut prendre la peine d'en faire la chasse. Quand le Haren fut venu, les Sauvages (selon leur bon naturel) firent des feuz & fumees en leur quartier, pour en dõner avis à noz François. Ce qui ne fut negligé. Et est cette chasse beaucoup plus certaine que celle des bois.

RETOVR EN LA NOVVELLE-France.

IL estoit le 10. de May quand la derniere cuisson du pain faite, on tint conseil de retourner en France, si dãs le mois n'arriuoit secours. Ce qui fut prest d'estre executé. Mais le iour de la Pente-

coste Dieu envoya son esprit consolateur à cette compagnie ja languissante, qui lui suruint bien à propos, par l'arrivee du Sieur de Sainct Iust, duquel il nous faut dire quelque chose : car ci-devant nous l'avons laissé au port de Dieppe, sans avoir veu ce qu'il a fait depuis. S'estant presenté à la Royne; elle fut merveilleusement rejouïe d'entendre la conversion de plusieurs Sauvages qui avoient esté baptizés avant le depart dudit sieur de Sainct Iust, dont ie fis vn recit public que ie presentay à sa Majesté. La dessus les Iesuites se presētēt pour aller au secours. La Royne le trouve bon. Elle les recōmande. I'eusse desiré qu'avant partir quelqu'vn eust remontré à sa Majesté chose qu'elle n'eust fait que trop volontiers : C'est d'envoyer quelque present de vivres & d'habits à ces Neophytes & nouveaux Chrétiens qui portēt les noms du feu Roy, de la Royne Regente, & de Messeigneurs & Dames les enfans de France. Mais chacun regarde à son profit particulier. Ledit sieur de Sainct Iust apres son rapport fait, pretendoit obtenir quelques defenses pour le cōmerce des Castors, cuidant que la cōsideration de la religion lui pourroit faire aisément accorder cela. Ce qu'il ne peut toutefois obtenir. Et voyant que cette affaire tiroit en longueur, & qu'il falloit aller secourir son pere, ayant mandement de faire en sorte d'estre de retour dans quatre mois, il print cōgé de la Royne, laquelle luy bailla de compagnie deux Iesuites pour la conversion des peuples Sauvages de delà. Mais puis que le sieur de Poutrincourt avoit pris vn

homme capable à son partement, il me semble que ceux-ci (qui peuvent estre plus vtiles par deça) se hasterẽt trop pour le profit dudit Sieur: Car le retardement écheu à leur occasion lui a prejudicié de beaucoup, & causé la rupture de son association. Et faut en telles affaires fonder la Republique premierement, sans laquelle l'Eglise ne peut estre, ainsi que i'ay des-ja écrit ci-dessus. I'en avoy dit mon avis audit sieur de Sainct Iust, & qu'il falloit asseurer la vie avant toutes choses, faire vne cuillette de bledz, avoir des bestiaux, & des volatiles domestics, devant que pouvoir assembler ces peuples. Or ceste precipitation pensa, outre la perte susdite, reduire la troupe qui estoit pardela à vne miserable necessité, n'y ayant plus que la cuisson de pain ja faite & distribuée.

Ledit Sieur de Poutrincourt s'estoit associé de deux marchans de Dieppe, lesquels voyans les susdits Iesuites, sçavoir le Pere Biar homme fort sçavant Gascon de nation duquel Monsieur le premier President de Bordeaux m'a fait bon recit; & le Pere Nemon prest à s'embarquer, s'opposerent à cela, & ne voulurent permettre qu'ils fussent du voyage, disant qu'ils nourriroient volontiers toute autre sorte d'hommes, Capucins, Minimes, Cordeliers, Recollets, &c. mais quant à ceux-ci qu'ils n'en vouloient point, & ne pouvoient tenir leur bien asseuré en leur compagnie. Que si la Royne vouloit qu'ils y allassent, on leur rendist leur argent, & qu'ils fissent ce que bon leur sembleroit. Là dessus voila vn retardemét.

Il faut

Il faut écrire en Cour, remontrer à sa Majesté l'occasion de cela, demander de l'argent pour rembourser lesdits Marchans, faire des allées & venuës : cependant la saison se passe. La Royne leur ordonna deux mille escus, outre lesquels ils firent des collectes par les maisons des Princes, Seigneurs, & personnes devotes, d'où ilz tirent aussi de bon argent. Bref ilz remboursent lesditz Marchãs de chacũ deux milles livres, & se mettent en fin à la voile le 26. de Ianvier 1611. Le temps estoit difficile, la plus rude saison de l'hiver. Ils furent quelque temps en mer pensans combattre le vent, mais ils furent contraints de relacher en Angleterre, là où ils furent iusques au 16. de Février. Et le 19. Avril ils furent sur le grand Banc des Moruës, où il trouverent des Navires de Dieppe & de Sainct Malo. Et le 29. estans entre ledit Banc & l'ile de Sable, ils cinglerent l'espace de douze lieuës parmi des glaces hautes comme montagnes, sur lesquelles ils descendirent pour faire de l'eau douce avec icelles, laquelle se trouva bonne. Au sortir desdites glaces, fut rencontré vn Navire du Sieur de Monts, auquel commandoit le Capitaine Champlein, duquel nous attendons le retour, pour entendre quelque nouvelle découverte. Depuis lesdites glaces, ils en rencontrerent d'autres continuellemét l'espace de cinquante lieuës, lesquelles ils eurent beaucoup de peines à doubler. Et le cinquiéme de May, ils découvrirent la terre & port de Campseau, duquel on peut voir l'assiette dant la grande Table geographique de mõ Histoire.

Là ledit Pere Biar chanta la Messe. Et depuis ils allerent cotoyans la terre, en sorte que le 21. de May ils mouillerét l'ancre à l'entrée du passage du Port Royal.

Le sieur de Poutrincourt avoit cedit iour fait assembler ses gens pour prier Dieu, & se preparer à la celebration de la féte de Pentecôte. Et comme chacun s'estoit rangé à son devoir, voici environ trois heures apres le coucher vne canonade, & vne trompette, qui réveille les dormans. On envoye au devant. On trouve que ce sont amis. Là dessus allegresse & rejouïssance, & actions de graces à Dieu en procession sur la montagne que i'ay mentionné ci-dessus. La premiere demande que fit ledit Sieur à son fils, ce fut de la santé du Roy. Il luy fit réponse qu'il estoit mort. Et interrogé de quelle mort, il lui en fit le recit selō qu'il l'avoit entendu en France. Là dessus chacun se print à pleurer, méme les Sauvages apres avoir entendu ce desastre, dont ils ont fait le dueil fort long temps, ainsi qu'ils eussent fait d'vn de leurs plus grands Sagamos.

A peine fut arrivé ledit sieur de Sainct Iust, que les Sauvages Etechemins (qui ayment le sieur de Poutrincourt) lui vindrent annoncer qu'il y avoit en leurs côtes trois Navires, tant Maloins que Rochelois, lesquels se vantoient de le devorer ainsi que feroit le Gougou vn pauvre Sauvage. Ce qu'entendu par ledit sieur de Poutrincourt, il n'eut la patience de faire descharger le vaisseau nouuellemét arrivé, ains à l'instant méme alla ancrer au-devant des-

dits trois Navires, & fit venir tous les Capitaines parler à lui, qui preterent obeïssance, & leur fit ledit sieur reconoitre l'authorité de son fils, comme Vic'Admiral esdictes terres du Ponant. Vn Navire Maloin voulant faire quelque rebellion, fut prins, mais ledit sieur selon sa debonnaireté accoustumée, le relacha, apres lui avoir remontré de ne plus venir en mer sans sa Charte partie. Là le pere Birat dit la Messe, & fit ce qu'il peut pour ranger vn chacun à ce qui estoit du devoir. Et particulierement il fit reconoître sa faute à vn ieune hõme qui avoit passé l'hiver parmi les hommes & les femmes Sauvages, lequel demanda pardon à qui il appartenoit, & receut la Communion de sa main. Cela fait chacun revint au Port Royal en grãde rejouïssance.

Le retardement susdit est cause que lesditz navires & autres estãs arrivés devant ledit sieur de Sct. Iust, ils ont enlevé tout ce qui estoit de bon au païs pour le commerce des Castors & autres pelleteries, lesquelles fussent venuës és marins du Sieur de Poutrincourt si son fils fust retourné par-dela au temps qui lui avoit esté enioint. Et davantage on en eust sauvé pour plus de six mille escus que les Sauvages ont mangées durant l'hiver, lesquelles ilz fussent venus troquer audit Port Royal s'il y eust eu les choses qui leur sont necessaires. Vne faute aussi fut cõmise avant le partement de Dieppe par l'infidelité du Contre-maistre de navire, lequel ayant charge d'entuner (c'est à dire mettre dedans) le blé, le détournoit à son profit.

Ce qui ayda à la disette que noz François ont par-dela soufferte. Et neantmoins Dieu les a tellement sustentés, qu'il n'y a eu aucun malade: voire ceux qui en sont de retour se plaisent à cela, & n'y en a pas vn qui ne soit en volonté d'y retourner.

EFFECTS DE LA GRACE de Dieu en la NouVelle-France.

NOVS pouvons mettre ce que ie viens de dire entre les effects de la grace de Dieu: comme aussi les racines qu'il leur envoya au besoin, dont nous avons parlé, & surce l'exercice des paresseux qui ne s'estoient voulu occuper à la terre, lesquels sans y penser en cultiverent vn beau champ en cherchant desdites racines. Mais particulierement encore l'exemption de maladies, qui est vn miracle tres-evident. Car és voyages precedens il ne s'en est iamais passé vn seul sans mortalité, quoy qu'on fust bien à l'aise. Et en cetui-ci non seulement les sains ont esté preseruez, mais aussi ceux qui estoient affligez de maladie en France ont la receu guarison. Tesmoin vn honéte personnage nommé Bertrand, lequel à Paris estoit journellement tourmenté de la goutte, de laquelle il a esté totalement exempt pardela. Mais depuis qu'il est de retour, le méme mal est retourné avec plus d'effects de douleurs qu'auparauant, quoy qu'il se garde sans aucun exercice.

Mais qui ne recognoiſtra vne ſpeciale grace de Dieu en la perſone dudit Sieur de Poutrincourt & ſes gens, lors qu'il fut porté par vn vent de terre à la haute mer en danger d'aller voir la Floride, ou d'eſtre accablé des ondes, au retour de la conduite de ſon fils, ainſi que nous avons rapporté ci-deſſus.

I'appelle auſſi miracle de voir que les pauvres peuples de delà ont conceu telle opinion de la Religion Chrétienne, que ſi-toſt qu'ilz ſont malades ilz demãdent eſtre baptizez, voire encore qu'ilz ſoient ſains, ils y vont avec vne grande Foy, & diſent qu'ilz veulent eſtre ſemblables à nous recognoiſſans fort bien leur defaut en cela. Membertou grand Sagamos exhorte vn chacũ des Sauvages à ſe faire Chretiens. Et teſmoignét tous que depuis qu'ils ont receu le baptéme ils ne craignent plus rien, ilz vont hardiment de nuiꝪ, le diable ne les tourmente plus.

Quand le Sieur de SainꝪ Iuſt arriva à Campſeau, les Sauvages non baptizez s'enfuioient de peur. Mais les baptizés en nombre d'environ cinquante s'approcherent hardiment diſans, Nous ſommes tes freres Chretiens comme toy, & tu nous aymes. C'eſt pourquoy nous ne fuyons point; & n'avons point de peur: Et porterent ledit Sieur ſur leurs bras & épaules juſques en leurs cabannes.

Sur la fin du Printemps les enfans de Membertou eſtans allés à la chaſſe, en laquelle ilz firent long ſeiour, avint que ledit Membertou fut preſſé de neceſſité de vivres, & en cette di-

ſette il ſe ſouvint de ce qu'il avoit autrefois oui dire à noz gés que Dieu qui nourrit les oiſeaux du ciel, & les bêtes de la terre, ne delaiſſe iamais ceux qui ont eſperance en lui, ſelon la parolle de nôtre Sauveur.

En cette neceſſité donc il ſe met à prier Dieu, ayant enuoyé ſa fille voir au ruiſſeau du moulin s'il y auroit point apparence de pouuoir faire pecherie. Il n'euſt eſté gueres long temps en prieres que voici ſadite fille arriver criant à haute voix, *Nouchich', Beggin pech'kmok, Beggin ëta pech'kmok*: c'eſt à dire: Pere, le haren eſt venu; le haren certes eſt venu. Et vit par effect le ſoin que Dieu a des ſiens, à ſon contentement. Ce qu'il avoit vne autrefois eprouvé, ayant eu (ou les ſiens) à tel beſoin la rencontre d'un Ellan, & encore vne autrefois vne Baleine échouée.

Qui voudra nier que ce ne ſoit vn ſpecial ſoin de la providence de Dieu envers les ſiens, quand il enuoya au Sieur de Poutrincourt le ſecours deſiré le iour de la Pentecoſte derniere, duquel nous avous fait mention cy-deſſus?

Ie ne veux rememorer ce que i'ay écrit en mon Hiſtoire de la Nouvelle-France, livre 4. chap. 4. de la merveille avenuë au premier voyage du Sieur de Monts en la perſonne de Maitre Nicolas Aubri Preſtre d'vne bonne famille de Paris, lequel fut ſeze iours perdu dans les bois, & au bout dudit temps trouvé fort extenué, à la verité, mais encore viuant, & vit encore à preſent, aymant ſingulierement les entrepriſes qui ſe font pour ce païs là, où le de-

ſit le porte plus qu'il ne fit iamais, comme auſſi tous autres qui y ont fait voyage, leſquels i'ay préque tous veux deſireux d'y hazarder leur fortune, ſi Dieu leur ouvroit le chemin pour y faire quelque choſe. A quoy les grans ne veulent point entendre, & les petits n'ont les ailes aſſez fortes pour voler iuſques là. Neantmoins c'eſt choſe étrange & incroyable de la reſolution tant dudit Sieur de Monts, que dudit Sieur de Poutrincourt, le premier deſquels a toujours continué depuis dix ans d'envoyer par delà : & le ſecond, nonobſtant les difficultez que nous avons recitées ci-deſſus, n'a laiſſé d'y r'envoyer nouuellement, attendant ici le renouveau, pour aller revoir les qens. Dieu doint à l'vn & à l'autre le moyen de faire choſe qui reüſiſſe à la gloire de ſon nom, & au bien des pauvres peuples que nous appellons Sauvages.

A DIEV SEVL HONNEVR
ET GLOIRE.

Extraict du Priuilege du Roy.

PAR grace & Priuilege du Roy, il eſt permis à Iean Millot Marchant Libraire en l'Vniverſité de Paris, d'imprimer, ou faire imprimer, vendre & diſtribuer par tout noſtre Royaume tant de fois qu'il luy plaira, en telle forme ou charactere que bō luy ſemblera, vn liure intitulé *Hiſtoire de la Nouvelle-France contenant les nauigations faites par les François és Indes Occidentales, & terres-neuves de la Nouuelle-France, & les decouuertes par eux faites eſdits lieux*, A quoy ſont adjoutées *les Muſes de la Nouvelle France.* Enſemble pluſieurs Chartes en taille douce, où ſont les figures des Provinces, & Ports, & autres choſes ſeruans à ladicte Hiſtoire, composée par MARC LESCARBOT Advocat en la Cour de Parlement. Et ce juſques au temps & terme de ſix ans finis & accomplis, à cōpter du jour que ledit livre ſera achevé d'imprimer. Pendant lequel tēps defenſes ſont faictes à tous Imprimeurs, Libraires, & autres de quelque eſtat, qualité ou condition qu'ils ſoient, de non imprimer, vendre, contrefaire, ou alterer ledit liure, ou aucune partie d'iceluy, ſur peine de cōfiſcation des exemplaires, & de quinze cens livres d'amende appliquable moitié à nous, & moitié aux pauvres de l'hoſtel Dieu de cette ville de Paris, & deſpens, dommages, & intereſts dudit expoſant: Nonobſtant toute clameur de Haro, Charte Normande, Privileges, lettres ou autres appellations & oppoſitiōs formees à ce contraires faictes ou a faire. Et veut en outre ledit Seigneur, qu'en mettant vn extraict dudit Privilege au cōmencement, ou à la fin dudit livre, il ſoit tenu pour deuëment ſignifié, cōme plus amplement eſt declaré par les patentes de ſa Majeſté. Donné à Paris le 27. iour de Novembre, l'an de grace 1608. Et de noſtre regne l'vnziéme.

Par le Roy en ſon Conſeil.

Signé, BRIGARD.







